



2017 ,

Ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - Bureau central des cultes

19-2017 -

: ,

En 1983 avait lieu le premier « Rassemblement annuel des Musulmans de France » (RAMF). Organisé par l'UOIF (devenu récemment « Musulmans de France »), il rassemble désormais environ 100.000 personnes chaque année au Bourget (93). Des centaines d'exposants, de bénévoles et de conférenciers animent différents espaces où se croisent commerces, débats sur le statut de l'islam en/de France, et activités pieuses. C'est aussi une tribune pour divers représentants de l'islam, qu'ils soient français ou étrangers.

Sur la base de ce succès populaire, les salons à thématique confessionnelle musulmane se sont développés ces dernières années en France et en Belgique, en plus des déclinaisons régionales de la RAMF. Des thématiques les plus générales aux sujets les plus ciblés, des tendances les plus institutionnalisées aux mouvances les plus conservatrices<sup>1</sup>, des plus anciens aux plus récents, de plus en plus d'acteurs du champ socioreligieux musulman francophone organisent des salons, cherchant à drainer à eux fidèles et consommateurs. Ce phénomène participe de la visibilité du culte musulman en France et en Europe. Il s'agira particulièrement d'en étudier les ressorts socio-économiques ainsi que les réseaux socioreligieux qu'ils mettent en jeu. Qui sont les organisateurs de ces événements, du plus important d'entre eux aux moins connus ? Quelle logistique (fonds propres, administration, bénévolat...) est déployée et quelles sont les retombées socio-économiques de tels événements ? Quels sont les profils et les attentes des clients de ce type d'événements ? Quels sont les contenus des programmations qu'affichent ces différents salons ? Quel est le poids réel de ces salons et permettent-ils aux tendances qui les organisent d'exercer une influence, un magistère moral sur les individus qui les fréquentent. Il n'existe quasiment aucune étude sur cette dynamique récente au sein de l'islam francophone.

L'équipe de recherche entreprendra une enquête sur l'économie de ces rencontres ainsi que les réseaux socioreligieux qu'ils impliquent et les échanges matériels comme symboliques qui s'y trament. Ce terrain offre en outre un espace privilégié pour étudier les processus d'hybridation profane/sacré auquel on pourra appliquer (ou non) les paradigmes wébériens autour de l'« entreprenariat communautaire ». Cette équipe de chercheurs impliquera ainsi principalement des sociologues et des économistes.

<sup>1</sup> Cf. la polémique autour de la programmation et de l'orientation du dernier « Salon musulman du Val d'Oise », 12, 13 septembre 2015.

AMGHAR Samir, « Le congrès du Bourget une "fête de l'Humanité islamique" », *Confluences Méditerranée*, 3/2003 (N°46), p. 147-155.

BOUBAKEUR Amel, « Islam militant et nouvelles formes de mobilisation culturelle », *Archives de sciences sociales des religions* [Online], 139 | juillet - septembre 2007, Online since 19 November 2010, URL : <http://assr.revues.org/9333>

COSTE Frédéric, *Homo Islamicus : la réinvention d'une économie et d'une finance islamiques (1940-2014)*, thèse de doctorat, sciences po Paris, 2015 (dir. Luis Martinez).

YANKAYA Dilek, « Itinéraires d'entrepreneurs turcs: du business ethnique à la PME française globale », in KEPEL Gilles (dir.), *Banlieue de la République*, Paris, Gallimard, 2012, p. 210-219



En dehors de ces grandes lignes, les candidats établiront clairement leur méthodologie, les terrains précis pressentis ainsi que le nombre et la biographie académique des chercheurs et/ou étudiants identifiés pour mener à bien l'ensemble de ce projet de recherche.



Un rapport à mi-parcours, éventuellement un séminaire à mi-parcours, ainsi qu'un rapport ou une publication finale d'environ 80 pages comprenant un nombre important d'entretiens avec les acteurs concernés.



Le porteur de projet évaluera de manière réaliste ses besoins en matière de ressources humaines et matérielles en proposant un (sachant qu'une somme plafond par projet a déjà été arrêtée par le conseil scientifique). Il/Elle pourra le cas échéant se rapprocher du Bureau Central des Cultes ([bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr](mailto:bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr)) pour obtenir plus d'informations sur ce point.



Date limite : **6 2017** (voir la fiche pour le contenu des dossiers et modalités de soumission).